



Conditions générales pour le webservice d'INIES
v30/11/2019

Les présentes conditions générales d'utilisation sont téléchargeables à tout moment et gratuitement sur le site internet www.inies.fr.

1. DEFINITIONS

Données INIES : Désignent les données environnementales et sanitaires de produits et équipements de construction définies dans des Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires (FDES) ou des Profils Environnementaux produit (PEP) présentes sur la Base INIES ainsi que les données environnementales par défaut (DED) et les données conventionnelles de service.

Base INIES : Base Nationale française de référence sur les Impacts Environnementaux et Sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages. La Base INIES rassemble de façon systématique les Données INIES. La Base INIES inclut les Données INIES, leur présentation numérique, la structure de la Base INIES, la documentation associée et les mises à jour. Elle est donc une création intellectuelle au sens de l'article L.112-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Licencié (Licence) : désigne le client ayant passé une Commande (« Licence »).

Utilisateur(s) autorisé(s) : désigne toute personne physique habilitée par le Licencié à accéder au contenu de la Base avec un outil développé par le licencié..

Le Propriétaire - gestionnaire (de la Base INIES) est l'Alliance HQE-GBC. Le Propriétaire – gestionnaire est titulaire des droits d'auteur sur la Base INIES, notamment en application de l'article L. 112-3 du Code de la propriété intellectuelle.

L'Administrateur (de la Base INIES) : désigne le CSTB, conformément au règlement intérieur de l'Association HQE voté le 20 Mars 2018.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE DU WEBSERVICE D'INIES

Le webservice d'INIES offre la possibilité d'accéder, à l'ensemble des Données INIES présentes sur la Base dans un format numérique prédéfini avec une possibilité de mise à jour quotidienne via le téléchargement et l'enregistrement de fichiers électroniques dans les conditions définies ci-après :

La licence permet au Licencié de créer une base de données reflet sur un serveur propriétaire et autorise une connexion quotidienne pour la mise à jour des données et le transfert des fichiers PDF associés aux Données INIES

Pendant toute la durée de la licence, un support technique à l'utilisation du webservice est inclus. Pour y avoir accès, le licencié peut joindre le support technique par mail à l'adresse suivante admin@base-inies.fr

Cette assistance technique permet au licencié :

- de résoudre les problèmes d'accès et d'utilisation du webservice
- de signaler les dysfonctionnements constatés lors de d'utilisation du webservice

L'assistance technique s'entend exclusivement des deux points définis ci-dessus.

Par ailleurs, pendant toute la durée de sa licence, le Licencié sera gratuitement informé des mises à jour apportées au webservice.

3. DROITS ASSOCIES AUX LICENCES DU WEBSERVICE D'INIES

Les droits associés aux licences du webservice d'INIES couvrent l'accès aux données tel que décrit précédemment. Elle n'inclut pas de droit d'utilisation des données autres que ceux prévus par la Base INIES.

Le champ d'application des Licences couvre donc exclusivement une application à des fins **d'évaluation environnementale et sanitaire des bâtiments situés en France**.

Deux types de licence du webservice d'INIES sont disponibles.

Licence « commerciale » : elle donne droit à l'accès au webservice pour une base de données reflet sur un serveur propriétaire sur lequel est procédé au téléchargement, à l'enregistrement et à la sauvegarde des fichiers électroniques faisant l'objet de la demande et à la possibilité de faire bénéficier les applications de la base reflet **aux** utilisateurs de ce service.

Licence « académique » : elle donne droit à l'accès au webservice dans les mêmes conditions que celles de la licence « commerciale ». Elle ne peut être délivrée qu'aux acteurs de l'enseignement, de la recherche pour des travaux non commerciaux.

Le Propriétaire - gestionnaire se réserve le droit de vérifier par tout moyen le respect par le Licencié des présentes conditions selon le type de Licence dont il bénéficie et notamment qu'aucune reproduction ou représentation des fichiers électroniques n'est faite, sans son autorisation, en dehors de celles autorisées par le type de Licence accordée. Pour cela, elle peut demander l'accès aux outils réalisés par le licencié.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle et pour tous les pays.

4. LES OBLIGATIONS DU LICENCIÉ

Le Licencié doit veiller à ce que son identifiant et son mot de passe ne soient pas communiqués à des tiers non couverts par la Licence accordée. Le Licencié reste seul responsable de son identifiant et de son mot de passe et de toute utilisation frauduleuse de ces derniers.

En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle, le Licencié doit immédiatement en informer l'administrateur de la base, via l'adresse admin@base-inies.fr qui adressera un nouvel identifiant et mot de passe et mettra immédiatement en œuvre les mesures nécessaires afin d'empêcher toute connexion à partir de l'identifiant et du mot de passe perdus, volés ou divulgués. Les frais éventuels de création et d'envoi des nouveaux identifiants seront supportés par le Licencié.

Pour les licences « académiques », chaque année un nouvel identifiant et mot de passe sont communiqués.

5. CONDITIONS FINANCIERES

Le Licencié reconnaît avoir pris connaissance des conditions financières de la licence d'utilisation fixées par le Conseil de Surveillance INIES Base (CSIB) disponible sur le site INIES.

Il tiendra à la disposition du Propriétaire - gestionnaire les documents justifiants le nombre d'Utilisateurs autorisés.

6. DUREE

La licence d'utilisation est concédée pour une durée déterminée de douze (12) mois avec deux sessions par année, une au 1^{er} Janvier et une autre au 1^{er} Juillet.

A l'issue de cette période, elle sera reconduite par tacite reconduction pour des périodes successives de douze (12) mois. Il sera fait application des tarifs en vigueur au moment de la reconduction.

Le Licencié devra informer qu'il ne souhaite pas la reconduire au moins 3 mois avant la date d'expiration de sa licence par une lettre recommandée avec avis de réception à l'attention du Propriétaire - gestionnaire (Alliance HQE-GBC 4 Avenue du Recteur Poincaré 75016 PARIS).

7. PROPRIETE

La concession par le Propriétaire - gestionnaire du droit d'utilisation n'entraîne au profit du Licencié le transfert d'aucun droit de propriété sur la Base INIES et les données qui restent propriétés des acteurs les ayant déposées.

Le Propriétaire - gestionnaire reste intégralement titulaire des droits d'auteur sur la Base INIES.

Il dispose en outre, en sa qualité de producteur de ladite Base, du droit *sui generis* au sens des articles L. 341-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, protégeant les bases de données notamment contre toute extraction ou réutilisation substantielle du contenu de celles-ci, quelle qu'en soit la forme.

A ce titre, toutes les données : produits, équipements et systèmes constructifs ; construites à partir des données de la Base INIES sont considérées comme une réutilisation substantielle et ne sont donc pas autorisées sauf accord express de la Base INIES.

8. RESPONSABILITE

8.1. Responsabilité du Propriétaire - gestionnaire

Le Propriétaire - gestionnaire ne fournit aucune garantie d'aucune sorte, tant expresse que tacite, relative notamment aux droits d'exploitation des données de la Base INIES, détenus par le Propriétaire - gestionnaire, à l'absence de contrefaçon des données, à la pertinence, l'exhaustivité et l'exactitude des Données INIES.

Le Propriétaire - gestionnaire n'est en aucun cas responsable vis-à-vis des Licenciés, de tout dommage de quelque sorte que ce soit (tels que perte de données, perte de marchés, perte de clientèle et plus généralement tout trouble commercial) résultant :

- du contenu des données, d'erreurs ou d'omissions dans les données, du défaut de mise à jour des données ;
- de l'utilisation, de l'analyse ou de l'interprétation de ces données par les demandeurs, de toute décision ou mesure prise par ces derniers sur le fondement de ces données.

8.2. Responsabilité du Licencié

Les demandeurs sont seuls responsables de la détermination de l'opportunité d'utiliser, pour leurs besoins internes, les données de la base INIES ; ils reconnaissent qu'ils les utilisent à leurs risques et périls et qu'ils réalisent une vérification sous leur propre responsabilité.

Le Propriétaire - gestionnaire s'efforcera de maintenir un accès au site internet <http://www.inies.fr/> 24 heures sur 24, chaque jour de l'année, sauf perturbation des réseaux échappant à son contrôle. Toutefois, il se réserve le droit d'interrompre l'accès au site exceptionnellement ou brièvement afin d'effectuer d'éventuelles interventions de maintenance ou de sécurité.

Le Propriétaire - gestionnaire ne saurait pas plus être responsable du fait de la détérioration ou perte de données dues à un dysfonctionnement des réseaux ou toute autre raison indépendante de sa volonté et échappant à son contrôle et d'une façon générale, de toute détérioration ou dysfonctionnement provenant d'une cause relevant de la force majeure.

Le Licencié reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires pour apprécier l'adéquation du webservice en réponse à ses besoins.

Le Licencié est seul responsable de la détermination de l'opportunité d'utiliser le webservice et de demander une Licence ; il reconnaît qu'il utilise le webservice à ses risques et périls.

En conséquence, le Licencié assume tous les risques associés à l'exercice des droits qui lui sont concédés incluant sans limitation les risques et conséquences d'erreurs de programmes, la conformité

avec les lois applicables, les dommages et pertes de données, programmes, matériels et indisponibilités d'opérations.

Le Licencié s'engage à se conformer à tout moment aux dispositions légales françaises et éventuellement étrangères qui lui seraient applicables, et notamment aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés.

Le Licencié est responsable de l'ensemble des obligations incombant aux responsables de traitements, selon le sens donné à ce terme par la loi Informatique et libertés. A ce titre, il s'assurera de l'exécution par ses services de toute formalité auprès de la CNIL.

Il doit s'assurer que les données personnelles transmises à l'Administrateur auront été collectées dans des conditions permettant une bonne transmission et une bonne exploitation par l'Administrateur des données personnelles conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.

Le Licencié s'engage, sous sa seule responsabilité, à informer les personnes dont les données personnelles sont transmises à l'Administrateur, de la finalité du traitement de ces données, ainsi qu'à les informer de leurs droits au titre de la loi Informatique et Libertés.

9. CESSION / SOUS-LICENCE

La Licence d'utilisation concédée ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux, par le Licencié sans l'accord écrit et préalable du Propriétaire - gestionnaire.

La Licence d'utilisation concédée ne pourra faire l'objet de la part du Licencié d'une sous-licence d'utilisation, à titre gratuit ou à titre onéreux.

10. INTEGRALITE / MODIFICATIONS

Le fait de prendre une Licence emporte consentement tacite des présentes conditions générales d'utilisation.

Aucune autre condition générale ou particulière figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties concernées ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales d'utilisation ou s'y opposer et en cas de contradiction, les présentes conditions feront foi.

Les présentes conditions générales d'utilisation pourront, avec un préavis de deux mois, être modifiées à tout moment par le Propriétaire-gestionnaire qui en avisera les Licenciés titulaires d'une Licence en cours et mettra le nouveau texte en ligne sur le site internet www.inies.fr.

11. INTERPRETATION

En cas de difficulté d'interprétation entre un quelconque titres figurant en tête des clauses et une quelconque clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

12. FORCE MAJEURE

Dans un premier temps, les cas de force majeure ou les cas fortuits suspendront l'exécution des présentes.

Si la situation de force majeure ou de cas fortuits persiste au-delà d'une période de trois (3) mois, le présent contrat sera automatiquement résilié de plein droit, sauf décision contraire des deux parties.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, lock-out, intempérie, épidémie, blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, modification légale ou réglementaire des formes de commercialisation, panne d'ordinateurs, blocage des moyens de télécommunications, y compris les réseaux, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties et empêchant l'exécution normale du présent contrat.

13. RESILIATION

La Licence d'utilisation du webservice peut être résiliée de plein droit par le Propriétaire – gestionnaire aux torts du Licencié en cas d'inexécution de l'une de ses obligations.

Cette résiliation ne devient effective que trente jours après l'envoi par le Propriétaire – gestionnaire d'une lettre recommandée avec avis de réception exposant les motifs de la plainte à moins que, dans ce délai, le Licencié n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas le Licencié de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient éventuellement être réclamés au Licencié.

Le Licencié ne pourra prétendre à aucun remboursement des sommes déjà versées.

14. INVALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales est (sont) tenue(s) pour non valide(s) ou déclarée(s) telle(s) en application d'une loi, d'un règlement, ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15. CESSATION DE LA LICENCE D'UTILISATION

A la cessation de la Licence, le Licencié s'oblige à ne pas copier, reproduire en vue de leur communication à des tiers et plus généralement à ne pas réutiliser, diffuser, divulguer sous quelque forme que ce soit, traduire ou adapter les Données INIES obtenues grâce au webservice, ni d'en faire un quelconque usage susceptible de porter atteinte aux droits du Propriétaire - gestionnaire.

16. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait surgir de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions.

Elles disposeront d'une période de quatre (4) semaines pour y parvenir.

En cas de persistance du litige au terme de cette période, celui-ci sera porté par la partie concernée la plus diligente devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Date

Nom Prénom

Tampon

Signature

(Précédée de la mention manuscrite j'accepte les conditions générales)